

*Michel
Thiollière*

*Nicole
Peycelon*

*Gaël
Perdriau*

*Françoise
Grossetête*

*Charles
Malécot*

*Ghislaine
Celdran*

*Christian
Brodhag*

*Agnès
Chanal*

*Patrick
Guillou*

*Corinne
L'Harmet-Odin*

*Jean-Jacques
Rey*

*Josette
Schérian*

Plan de relance *du groupe municipal Union pour l'avenir des Stéphanois* **pour Saint-Etienne et son agglomération**

*« Ne demande pas ce que ton pays peut faire pour toi,
demande ce que tu peux faire pour ton pays »*

John Fitzgerald Kennedy
(discours d'investiture du 20 janvier 1961)

Sommaire

Lettre ouverte au Maire de Saint-Etienne	p.3
Ce qu'il eut été responsable de faire... ..	p.5
• <i>Préparer un budget « anti crise »</i>	
• <i>Présenter un plan de mandat de relance</i>	
• <i>Saisir immédiatement les opportunités offertes aux collectivités par le Plan de relance du Gouvernement</i>	
Un autre budget 2009 était possible... ..	p.6
• <i>Un budget de fonctionnement sans augmentation d'impôts !</i>	
• <i>Un budget d'investissement avec 38 M€ d'investissements réels (au lieu de 34 M€) !</i>	
Des opportunités à saisir tout de suite... ..	p.7
• <i>Des recettes supplémentaires via le versement anticipé du FCTVA</i>	<i>p.7</i>
• <i>Un recours facilité aux Partenariats Public-Privé (PPP)</i>	<i>p.8</i>
• <i>Une déréglementation partielle des marchés publics</i>	<i>p.8</i>
• <i>Un assouplissement temporaire des règles d'urbanisme</i>	<i>p.8</i>
7 priorités pour Saint-Etienne et les Stéphanois	p.9
• <i>Rattraper les retards accumulés en 2008 par l'équipe municipale</i>	<i>p.10</i>
• <i>Investir dans des projets structurants pour l'avenir de notre territoire</i>	<i>p.11</i>
• <i>Accélérer les opérations de rénovation urbaine dans les quartiers</i>	<i>p.12</i>
• <i>Soutenir l'activité économique et aider nos entreprises</i>	<i>p.13</i>
• <i>Favoriser l'emploi des Stéphanois et leur insertion professionnelle</i>	<i>p.14</i>
• <i>Redonner du pouvoir d'achat aux familles stéphanoises</i>	<i>p.15</i>
• <i>Soutenir la construction et l'accession sociale à la propriété</i>	<i>p.16</i>
Conclusion	p.17
Annexes	p.18

Lettre ouverte au Maire de Saint-Etienne

Monsieur le Maire,

Nous avons attiré votre attention lors du débat d'orientations budgétaires, puis au moment du vote du budget, sur le profond décalage entre votre politique et la politique à tenir en période de crise économique exceptionnelle.

Vous n'avez pas tenu compte de nos remarques. En fait, vous n'avez pas pris la mesure de cette crise et des répercussions sur notre territoire.

Partout en France, les collectivités publiques, qu'elles soient gérées par la droite ou par la gauche, ont préparé des budgets "anti crise" en n'augmentant pas les impôts et en maintenant leur niveau d'investissement. C'est ce qu'ont fait la plupart des grandes villes françaises, comme Paris, Lyon ou Lille, et c'est aussi ce qu'ont fait la plupart des régions, dont Rhône-Alpes.

Partout les pouvoirs publics ont décidé d'investir pour limiter les effets de la crise et créer davantage d'activité, de valeur ajoutée et d'emplois sur leur territoire. Partout, sauf à Saint-Etienne !

Il n'y a que vous, Monsieur le Maire, qui avez augmenté de 7,5 % les impôts locaux et qui avez présenté un budget 2009 de "beausseigne" où les dépenses d'investissement sont en baisse de 2,4 M€ (34,2 M€ inscrits contre 36,6 M€ en 2008).

Même constat pour Saint-Etienne Métropole. Les dépenses d'investissement ont baissé de près de 6 M€ (90,2 M€ contre 96,1 M€ en 2008) alors que notre agglomération a besoin de la commande publique pour traverser cette période difficile.

D'ailleurs, au lieu de lancer des signaux forts à nos PME-PMI, vous leur avez plombé le moral en augmentant la Taxe professionnelle de 0,5 % et le Versement transport de plus de 6 %.

Si nous voulions résumer, vous avez fait tout ce qu'il ne faut pas faire.

Et nous ne parlons pas des effets dévastateurs de votre communication du pire dans les médias nationaux. En donnant constamment le sentiment que notre ville était au bord de la mise sous tutelle, vous avez instauré un climat de défiance chez nos partenaires, mais plus grave encore, chez les investisseurs, qui hésitent aujourd'hui à venir à Saint-Etienne.

Les Stéphanois, qui attendaient eux aussi des gestes forts de votre part, en particulier pour leur pouvoir d'achat, n'ont eu que leurs yeux pour pleurer : +2,5 % sur le prix des repas dans les cantines scolaires, +6 % sur les tarifs des transports en commun, +10 % sur les tarifs journaliers dans les maisons de retraite...

Votre plan de mandat, pourtant mûrement réfléchi puisque vous avez mis un an pour l'écrire, n'est lui aussi pas à la hauteur des enjeux et ne répond en rien à la crise que nous traversons actuellement.

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Vous auriez dû proposer un plan de mandat qui redonne confiance aux Stéphanois et à nos PME-PMI, qui soit porteur d'espoirs et de dynamisme. Il n'en est malheureusement rien.

Saint-Etienne aurait davantage besoin d'une politique volontariste portée par des projets fédérateurs, créateurs d'emplois et générateurs de richesses pour demain. Aujourd'hui, nous n'avons rien de tout ça.

Vous ne nous présentez aucune perspective d'avenir, aucune vision, aucune ambition qui puisse nourrir l'espoir. Or Saint-Etienne a besoin d'être portée par des idées neuves, des projets innovants, pour continuer sa dynamique de changement et sa marche en avant.

Vous, au contraire, vous avez fait le choix du conformisme et de l'immobilisme, en attendant tout de l'Etat. Vous commettez là une grave erreur.

Nous, nous pensons que les collectivités locales ont un rôle à jouer. Avec nos moyens, dans nos domaines de compétence, nous pouvons et nous devons apporter des solutions pour aider nos entreprises, créer et sauvegarder nos emplois, et redonner du pouvoir d'achat aux familles stéphanoises. Seulement, il faut le vouloir.

Une autre politique que celle de l'attentisme et de l'immobilisme est possible. Une politique de l'action, une politique imaginative et créatrice de richesses. Cette politique, nous vous la proposons, Monsieur le Maire, à travers un plan de relance pour Saint-Etienne et son territoire.

Ce plan comporte une série de mesures et d'actions très concrètes applicables immédiatement.

Vous avez à présent toutes les cartes en main pour agir et améliorer rapidement le quotidien des Stéphanois.

**Les élus du groupe municipal
"Union pour l'avenir des Stéphanois"**

Ce qu'il eut été responsable de faire...

□ Préparer un budget "anti crise"

Ce budget (détaillé page suivante) était possible et réaliste. Il aurait permis de dégager 4 M€ en investissement sans augmenter les impôts locaux. Ces 4 M€ auraient été injectés dans des projets de relance choisis pour leur capacité à démarrer immédiatement, à accélérer l'activité et favoriser l'embauche avec un effet multiplicateur permettant d'entraîner d'autres investissements.

□ Présenter un plan de mandat de relance

En période de crise, les entreprises ont besoin de la commande publique. Notre collectivité doit donc jouer un rôle de "booster" de l'économie en lançant un plan quinquennal d'investissement (2009-2014) pour doter notre territoire d'équipements structurants pour l'avenir (extension de la deuxième ligne de tramway notamment).

Aujourd'hui, seule une relance par l'investissement permet de soutenir l'activité, de conserver nos emplois et d'en créer, et donc de préparer avec confiance l'avenir.

□ Saisir immédiatement les opportunités offertes aux collectivités par le Plan de relance du Gouvernement

Quatre mesures importantes ont été prises par l'Etat en faveur des collectivités pour accélérer les investissements et stimuler l'emploi :

- Des recettes supplémentaires dès 2009 via le versement anticipé du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)
- Un recours facilité aux Partenariats Public-Privé (PPP)
- Une déréglementation partielle des marchés publics
- Un assouplissement temporaire des règles d'urbanisme

Le versement anticipé du FCTVA est une formidable opportunité à saisir pour notre ville. En investissement davantage, l'Etat reversera le FCTVA à la Ville avec un an d'avance, soit près de 5 M€ (estimation faite par le cabinet d'audit Ressources Consultants Finances en novembre 2008).

Ajoutés aux 4 M€ que nous avons dégagé dans notre budget, c'est plus de 9 M€ immédiatement disponibles que nous pourrions investir pour améliorer le quotidien des Stéphanois.

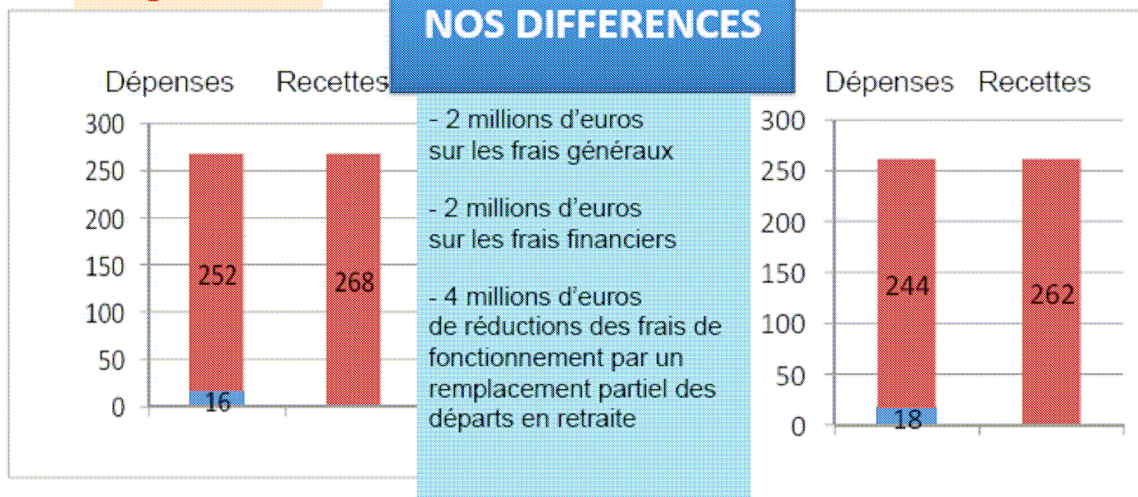
M. Vincent a jusqu'au 15 avril 2009 pour saisir cette formidable opportunité.

FONCTIONNEMENT

Municipalité de gauche

saint-étienne.2014

NOS DIFFERENCES



6 millions d'euros de différences entre les 2 budgets de fonctionnement :
PAS D'AUGMENTATION D'IMPOTS

Autofinancement brut

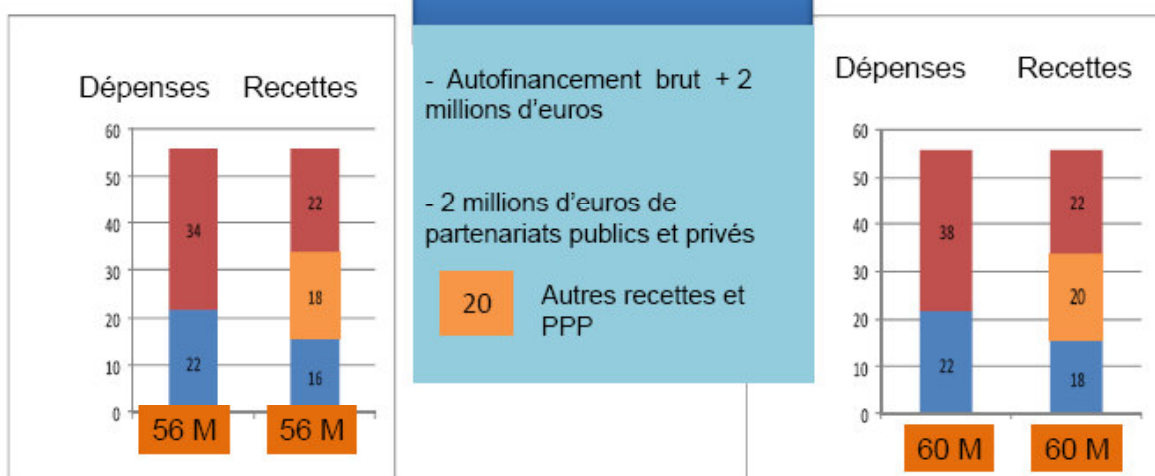
saint-étienne.2014

INVESTISSEMENT

Municipalité de gauche

saint-étienne.2014

NOS DIFFERENCES



Légendes Dépenses

- Remboursement du capital d'emprunt
- Investissement

Légendes Recettes

- Autofinancement brut
- Emprunts contractés
- Autres recettes



Des opportunités à saisir tout de suite...

Le Plan de relance de l'Etat propose un certain nombre de mesures pour aider tout de suite les collectivités à accélérer les investissements et stimuler l'emploi :

□ Des recettes supplémentaires via le versement anticipé du FCTVA

L'Etat s'est engagé à soutenir l'investissement des collectivités territoriales par une modification du régime de versement du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA). En effet, les collectivités qui s'engageront à maintenir leur niveau d'investissement bénéficieront du remboursement anticipé du FCTVA.

Dès le premier € d'augmentation de l'investissement

Seules les collectivités qui s'engagent à réaliser plus d'investissement en 2009 que la moyenne des dépenses réelles d'investissement 2004-2007 bénéficieront de l'avance d'un an.

En d'autres termes, le FCTVA 2008, qui aurait dû être versé en 2010, sera versé en 2009 pour les collectivités qui s'engagent à augmenter en 2009 leurs dépenses réelles d'équipement. Les collectivités qui ne souhaitent pas s'engager sur cette augmentation continueront à percevoir le FCTVA avec 2 années de décalage (FCTVA 2008 versé en 2010).

Une opportunité à saisir jusqu'au 15 avril 2009

Les collectivités doivent s'engager par la voie d'une convention signée avec le préfet avant le 15 avril 2009.

La collectivité choisira librement ses investissements

Avantage indéniable : « *Ce sera la collectivité qui choisira librement les investissements qu'elle souhaite financer, le descriptif des travaux et leur rythme de réalisation sera simplement joint à la convention.* » Elle peut traduire ses engagements dans une décision modificative.

Les reports d'opération de 2008 sur 2009 seront acceptés

Il est également précisé que « *les dépenses prévues initialement dans le budget 2008 et reportées sur 2009 seront comptabilisées comme des dépenses d'équipement réel dans la mesure où elles seront réalisées en 2009.* »

Une aide en plus qui n'impactera pas sur les autres concours financiers de l'Etat

Afin de lever tout malentendu, il est bien précisé que le « *FCTVA versé en 2009 n'impactera pas l'évolution des autres concours financiers de l'Etat dans les années à venir* » et « *ne se traduira pas par une baisse des autres dotations en 2009.* »

Au total, l'augmentation initialement prévue des concours aux collectivités qui était de +1,1 Md€, sera dans les faits revue à la hausse de +2,5 Md€, soit un total de 3,6 Md€. C'est un effort sans précédent pour les collectivités.

Pour la Ville de Saint-Etienne, le versement anticipé de la FCTVA représente une enveloppe de près de 5 M€.

(source : audit des finances de la Ville réalisé en novembre 2008 par le Cabinet Ressources Consultants Finances)

□ Un recours facilité aux Partenariats Public-Privé (PPP)

Outre la faculté pour l'Etat d'octroyer sa garantie pour sécuriser le financement de projets structurants réalisés sous forme de PPP, la loi d'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés comprend plusieurs améliorations techniques qui permettent de faciliter le financement et le recours aux PPP. Là encore, des opportunités sont à saisir.

□ Une déréglementation partielle des marchés publics

Les procédures du code des marchés publics ont été simplifiées, en adaptant les seuils et les formalités requises, pour accélérer la commande publique et faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises. Et ce, évidemment, tout en préservant les principes d'égalité de traitement et de transparence des procédures.

Trois mesures sont particulièrement à souligner :

- Suppression du « *seuil de publicité à 90.000 €, propre au cadre des marchés publics* ».
- Relèvement de 4.000 à 20.000 € du seuil en dessous duquel un marché public peut être conclu « *sans aucune procédure* ».
- Relèvement de 206.000 à 5,15 M€ du seuil au-delà duquel s'applique obligatoirement la procédure d'appel d'offres pour les marchés de travaux.

□ Un assouplissement temporaire des règles d'urbanisme

Les règles d'urbanisme ont été assouplies afin d'accélérer les constructions de logements tout en garantissant les principes du développement durable. Profitons-en.

- Dans les villes volontaires, tous les coefficients de constructibilité pourront être augmentés de 20 %.
- La construction en mitoyenneté et la modification des coefficients de constructibilité pourront être assouplies à l'initiative des communes. Un ménage pourra ainsi offrir à l'un de ses enfants ou à ses parents âgés, la possibilité de construire sur ces terrains en respectant la lutte contre le mitage et l'étalement urbain.
- Pour faciliter la vente de terrains publics, en particulier dans le but de construire des logements, le droit de priorité des communes sur la cession des terrains publics sera encadré dans le temps.
- La durée de validité des permis de construire en cours ou délivrés d'ici la fin 2010 est portée de 2 à 3 ans.

7 priorités pour Saint-Etienne et les Stéphanois

En saisissant les opportunités offertes par le Plan de relance national, notre Plan de relance pour Saint-Etienne et les Stéphanois consiste à :

Rattraper les retards accumulés en 2008 par l'équipe municipale _____ p.10

- ZAC de Châteaureux
- Zone commerciale du Pont de l'Âne
- Piscine de la Marandinière
- Stade Geoffroy-Guichard

Investir dans des projets structurants pour l'avenir de notre territoire _____ p.11

- Prolonger la seconde ligne de tramway en direction du Technopôle
- Créer une liaison de transports en commun en site propre entre Montreynaud et les quartiers Sud-Est
- Salle de basket, patinoire, vélodrome, boulodrome... l'embarras du choix !

Accélérer les opérations de rénovation urbaine dans les quartiers _____ p.12

- Doubler l'enveloppe d'investissement allouée aux conseils de quartier : 150.000 € au lieu de 75.000 €
- Intervenir sur nos espaces publics de cœur de ville
- Finaliser des projets de rénovation dans les quartiers ANRU

Soutenir l'activité économique et aider nos entreprises _____ p.13

- Créer une Agence métropolitaine chargée du développement économique de l'Agglomération
- Geler les augmentations de la Taxe professionnelle et du Versement transport
- Raccourcir les délais de paiement de nos fournisseurs

Favoriser l'emploi des Stéphanois et leur insertion professionnelle _____ p.14

- Transformer le Pass STAS « Tremplin » en Pass « Solidarité »
- Mettre en place une « Bourse au permis de conduire » pour les 18-25 ans en difficulté
- Généraliser la clause d'insertion prioritaire à tous nos marchés publics

Redonner du pouvoir d'achat aux familles stéphanoises _____ p.15

- Geler les augmentations d'impôts
- Geler les augmentations des tickets STAS et créer une carte STAS « Famille nombreuse » à tarif réduit
- Geler les augmentations des cantines scolaires et des maisons de retraite

Soutenir la construction et l'accession sociale à la propriété _____ p.16

- Accompagner la création de 7.500 logements sur les dix prochaines années
- Exonérer de la Taxe foncière les constructions nouvelles pendant les deux premières années
- Mettre en place le « Pass-Foncier » pour favoriser l'accession sociale à la propriété

Rattraper les retards accumulés en 2008 par l'équipe municipale

□ ZAC de Châteaureux

La décision prise le 23 juillet 2008 par M. Vincent de stopper le projet Constructa et de relancer une consultation sur la ZAC de Châteaureux a non seulement enterré un projet finalisé de 26.000 m² comprenant hôtel 3*, bureaux, commerces et logements, mais elle a directement affecté les professionnels du BTP et leurs salariés qui misaient sur ce chantier pour ne pas subir trop durement la crise...

Depuis, où en est-on ? Où en est-on du projet « Art de Construire » de M. Maki dont le permis de construire a été déposé à l'été 2008 ? Où en est-on de la nouvelle consultation lancée dont l'ensemble des dossiers a été remis à M. le Maire fin septembre 2008 ? Pourquoi ne sait-on rien ? Pourquoi rien n'a bougé ?

Soulignons simplement que la construction annoncée du futur siège du Conseil général sur l'îlot Poste-Weiss n'est qu'un transfert d'activité déjà existant sur la Ville. Le projet Constructa était, lui, une création d'activités.

Rappelons également que le coût global de l'opération sur la ZAC de Châteaureux est estimé à 77 M€ (compte rendu du Conseil d'Administration de l'EPA du 13 décembre 2007). Aujourd'hui, cette enveloppe dort dans des tiroirs au lieu de profiter à nos PME-PMI...

□ Zone commerciale du Pont de l'Âne

Dans un document remis au Préfet de Région le 29 octobre 2007, l'EPASE précise ceci : « *Pont de l'Âne : le diagnostic est connu, des idées existent, le projet, les outils et l'échéancier... seront finalisés en 2008, en lien avec la stratégie commerciale du centre ville.* » Nous sommes aujourd'hui en mars 2009, et toujours pas de projets en vue ! Qu'attend M. Vincent ?

Les projets existent, les études existent, M. Vincent n'a plus qu'à dire ce qu'il veut... En attendant, l'aménagement de cette zone, également entrée de ville, prend chaque jour un peu plus de retard...

□ Piscine de la Marandinière

Pendant la campagne électorale, M. Vincent avait promis « *la construction avant 2010 de la piscine de la Marandinière avec un financement public.* » Où en est-on aujourd'hui ?

Un an après son élection, M. Vincent n'a toujours pas décidé où il allait la construire et avec quels financements... Pour 2009, il a juste prévu de faire une étude... Ce ne sera donc pas pour 2010, ni même pour 2011, et peut-être même pas pour 2012 !

□ Stade Geoffroy-Guichard

M. Vincent tergiverse depuis son élection : agrandissement de Geoffroy-Guichard ou construction d'un nouveau stade ?

Nous n'avons pas connaissance des dernières études, ni même des projets du club, en revanche, nous savons que pour mettre toutes les chances de notre côté pour accueillir l'Euro 2016 à Saint-Etienne, il faut se décider. Il aurait même fallu déjà se décider car le retard pris risque de nous pénaliser lors du choix en 2010, dans un an seulement, des villes françaises qui seront retenues pour accueillir l'Euro. Là encore, qu'attend M. Vincent pour se décider ?

❑ Prolonger la seconde ligne de tramway en direction du Technopôle

Ce projet prend dans le contexte actuel toute sa dimension et toute sa pertinence.

Déjà inscrit au Grenelle de l'Environnement*, ce projet d'intérêt général est également éligible au Plan relance de l'économie présenté par le Gouvernement le 2 février dernier. L'Etat s'engageant en effet à financer de grands projets d'infrastructures dans le domaine des transports, à hauteur de 7 milliards d'euros, et plus particulièrement « *les projets de transports en commun en site propre* » comme le tramway.

C'est donc une formidable opportunité qui s'offre à nous, d'autant que les travaux de la deuxième ligne de tramway avaient permis de créer près de 600 emplois à Saint-Etienne pendant trois ans.

Pour quelles raisons M. Vincent s'entête t-il à rejeter ce projet ? Pour des raisons idéologiques parce que c'est notre projet ?

Avec l'aide du plan de relance de l'Etat et de nos partenaires habituels, l'extension de la deuxième ligne de tram jusqu'au Technopôle pourrait coûter moins cher que la création de la deuxième ligne elle-même !

** Pour mémo, le ministre d'Etat, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, Jean-Louis Borloo, a signé un protocole d'accord à Saint-Etienne en février 2008 prévoyant une participation financière de l'Etat à hauteur de 20 % du coût total des travaux d'extension de notre deuxième ligne de tramway.*

❑ Créer une liaison de transports en commun en site propre entre Montreynaud et les quartiers Sud-Est

Egalement éligible au financement alloué par l'Etat dans son Plan de relance, ce projet s'inscrit en totale cohérence avec l'extension de la deuxième ligne de tramway, qu'il prolongerait jusqu'à Montreynaud, et avec la construction de la piscine dans les quartiers Sud-Est.

❑ Salle de basket, patinoire, vélodrome, boulodrome... l'embaras du choix !

Notre ville et notre agglomération ne manquent pas d'idées de projets structurants. Il y a de nombreux besoins. Aujourd'hui des opportunités se présentent pour réaliser un ou plusieurs d'entre eux : salle de basket, patinoire, vélodrome, boulodrome, skate park...

La seule question qui reste en suspend est que veut faire M. Vincent ? Quels sont ses priorités ? Ses projets ? Est-il plutôt favorable à la construction d'une salle de basket d'agglomération ? ou d'une patinoire ? ou d'un vélodrome ? ou d'un boulodrome ?

Accélérer les opérations de rénovation urbaine dans les quartiers

□ Doubler l'enveloppe d'investissement allouée aux conseils de quartier : 150.000 € au lieu de 75.000 €

Depuis 2005, le conseil municipal délègue chaque année un budget d'investissement aux conseils de quartier pour leur permettre de réaliser un certain nombre de « travaux d'urgence » dans leur quartier. Cette enveloppe est de 75.000 € par conseil de quartier.

M. Vincent a réduit le nombre de conseils de quartier après son élection (de 21 à 18) mais n'a pas pour autant augmenté les enveloppes d'investissement. Elles sont restées à 75.000 € par conseil. C'est donc au final 1,35 M€ qui leur sont alloués contre 1,57 M€ auparavant ! Pourquoi M. Vincent a-t-il baissé les aides versées aux conseils de quartier alors qu'il prône la démocratie participative ? Pourquoi réduit-il leur moyen d'action ?

Nous, nous proposons de doubler dès cette année leur montant, c'est-à-dire de doter chaque conseil de quartier de 150.000 € de budget d'investissement. Cela aura un effet triple :

- accélérer la rénovation des quartiers (entretien, embellissement, etc.),
- répondre aux attentes des Stéphanois en améliorant leur cadre de vie,
- donner du travail à nos artisans, TPE et PME du secteur des BTP.

□ Intervenir sur nos espaces publics de cœur de ville

Profiter de la déréglementation partielle des marchés publics et de l'assouplissement temporaire des règles d'urbanisme pour intervenir dès aujourd'hui sur nos espaces publics de cœur de ville : place Dorian, place de l'Hôtel de ville, place Anatole-France, place Waldeck-Rousseau, place Louis-Comte, squares Massenet et Violette. Des études ont été réalisées pour la plupart de ces espaces publics. Il ne reste plus qu'à M. Vincent à se décider et à passer commande...

□ Finaliser des projets de rénovation dans les quartiers ANRU

Dans le cadre du plan de relance, l'Etat a décidé d'abonder les opérations de rénovation urbaine bloquées, faute de financement ou gelées en raison de l'augmentation du coût réel des travaux, en octroyant à l'ANRU 350 M€ supplémentaires aux 12 milliards d'euros dont elle dispose déjà.

Saint-Etienne ne pourra prétendre à ces aides supplémentaires que si son Maire présente des projets précis, finalisés et où sa décision est arrêtée. Or, on s'aperçoit chaque jour un peu plus que M. Vincent ne sait pas décider. La Tour Plein Ciel de Montreynaud en est l'illustration.

M. Vincent était pourtant le premier à dire lorsqu'il était dans l'opposition que la rénovation urbaine dans les quartiers ANRU n'avancait pas assez vite. Mais qu'a-t-il fait depuis un an ? Pourquoi rien n'a bougé dans ces quartiers depuis son élection ? Les Stéphanois savent-ils aujourd'hui ce que M. Vincent a comme projet ? Pourquoi ne sait-on rien ?

Toutes ces questions que nous nous posons, les Stéphanois se les posent aussi. Il serait dommage de passer à côtés de ces aides à cause d'hésitations...

□ Créer une Agence métropolitaine chargée du développement économique de l'Agglomération stéphanoise

Qu'a fait M. Vincent depuis son élection pour attirer de nouvelles entreprises sur notre territoire ? Quoi de concret pour nourrir les zones d'activités de l'agglomération ?

En criant partout que la Ville est au bord de la faillite et de la mise sous tutelle, M. Vincent a plutôt fait fuir les investisseurs... Il s'agit aujourd'hui de sauver ce qui peut encore l'être en dotant notre agglomération d'une Agence chargée du développement économique et ainsi se donner les moyens de faire revenir investisseurs et entrepreneurs à Saint-Etienne.

La fusion des services économiques de la Ville et de l'Agglomération peut être une des solutions envisagées pour créer rapidement cette Agence, dont le besoin s'en fait chaque jour ressentir.

Nous suggérons que cette Agence s'installe sur le site Giat, à proximité de la Cité du design, où nous avons proposé de créer une pépinière d'entreprises axée sur les métiers de la création, de la conception et du design. Le tout serait un ensemble cohérent, attractif et résolument tourné vers l'avenir.

□ Geler les augmentations de la Taxe professionnelle et du Versement transport

En période de crise, il est important que la collectivité envoie des signaux forts et positifs aux entreprises de notre territoire.

L'augmentation en 2009 du taux de la Taxe professionnelle (+ 0,5 %) et du Versement transport (+ 6 %), décidée par M. Vincent, n'a fait qu'amplifier les effets de la crise localement. Ces augmentations étant au final autant d'argent que les entreprises n'investiront pas et qui ne profiteront pas aux salariés.

Mais le plus grave, ce sont que ces augmentations ne se traduiront même pas en investissement public puisque le budget d'investissement de Saint-Etienne Métropole, percepteur de ces deux taxes, est en baisse de 6 M€ !

Il est donc primordial de geler les taux de la Taxe professionnelle et du Versement transport pour donner un peu d'oxygène à nos PME-PMI. Cela serait d'autant plus justifié, qu'étant donné qu'il n'y a pas de nouveaux projets à Saint-Etienne Métropole, il n'y a aucune raison d'augmenter les taux !

□ Raccourcir les délais de paiement de nos fournisseurs

Actuellement, le délai maximum de paiement des collectivités locales est de 45 jours. Pour aider les fournisseurs à qui la Ville fait appel et leur permettre une gestion plus sereine de leur trésorerie, nous proposons de raccourcir les délais de paiement en les passant de 45 à moins de 30 jours. Cette mesure soulagera nos fournisseurs et permettra d'injecter plus rapidement les dépenses publiques dans l'économie locale.

□ Transformer le pass STAS « Tremplin » en pass « Solidarité »

Il existe actuellement un pass STAS « Tremplin » destiné aux demandeurs d'emploi à tarif préférentiel. Nous proposons, compte tenu de la situation actuelle, de faire évoluer ce pass en le transformant en pass « Solidarité ».

Il s'agit dans notre esprit d'abandonner la notion de demandeurs d'emploi et de la remplacer par celle de faibles revenus, ce qui aurait l'avantage de le rendre accessible à un plus grand nombre de Stéphanois, et surtout d'aider les plus modestes d'entre nous à se déplacer dans la ville à moindre coût pour trouver un emploi ou faire leurs courses. La création de ce pass « Solidarité » permettrait également de se mettre en conformité avec l'article 123 de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (loi SRU).

□ Mettre en place une « Bourse au permis de conduire » pour les 18-25 ans en difficulté

Afin que l'absence de permis de conduire ne soit pas un frein à l'embauche, nous proposons de mettre en place une "Bourse aux permis de conduire" pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans, qui ne disposent pas de ressources personnelles ou familiales suffisantes pour passer le permis de conduire. Concrètement, cette bourse se traduira par le financement par la collectivité du permis de conduire du jeune, en échange d'un temps de travail pour la collectivité.

Ce dispositif « gagnant-gagnant », d'un coût modéré pour la collectivité, a déjà été expérimenté avec succès dans plusieurs villes françaises, et a fait l'objet d'une Charte de partenariat entre l'Association des Maires de France (AMF) et le secrétariat d'Etat aux transports le 20 décembre 2007.

□ Généraliser la clause d'insertion prioritaire à tous nos marchés publics

Appliquée actuellement au porteur de projet et aux maîtres d'ouvrage contractant avec l'ANRU, la clause d'insertion prioritaire vise à promouvoir l'emploi au travers des marchés publics ANRU.

En effet, cette clause prévoit que pour chaque marché public passé dans le cadre d'un financement ANRU, au moins 5 % des heures travaillées doivent être réservées à des demandeurs d'emploi issus prioritairement de ces quartiers. Expérimenté à Saint-Etienne depuis 2006, ce dispositif a fait ses preuves.

C'est pourquoi, nous proposons aujourd'hui de le généraliser à tous nos marchés publics et à tous les métiers. Cette mesure permettra de faciliter l'insertion des jeunes et donc leur entrée dans la vie active. Là encore, c'est une mesure qui ne coûte rien à la Ville. Il suffit simplement de le vouloir...

Redonner du pouvoir d'achat aux familles stéphanoises

❑ Geler les augmentations d'impôts

Rien ne justifiait une hausse des impôts en 2009 et encore moins de 7,5 %. M. Vincent les a augmentés par pure idéologie. Il était possible de faire autrement comme nous l'avons démontré dans notre proposition de budget (page 6).

Pour le pouvoir d'achat des familles stéphanoises, et notamment pour celui des classes moyennes, il est impératif qu'il n'y ait plus d'augmentations injustifiées des impôts.

Nous ne sommes pas favorables non plus, comme M. Vincent a déjà pu le laisser entendre, à la taxation des ménages via Saint-Etienne Métropole. Un nouvel impôt serait mal venu et mal perçu.

❑ Geler les augmentations des tickets STAS et créer une carte STAS « Famille nombreuse » à tarif réduit

Là encore, cette augmentation est injustifiée et mal venue. Nous rappelons simplement que la société Véolia Transport, en charge du réseau STAS, a reversé en décembre dernier près de 1,5 M€ à Saint-Etienne Métropole pour un remboursement de TVA indûment payé !

Parallèlement à ce remboursement, Saint-Etienne Métropole va économiser désormais chaque année plus de 250.000 € pour ne plus avoir à payer cette TVA. Ces 250.000 € d'économie annuelle auraient pu, à eux seuls, préserver les Stéphanois d'une augmentation des tarifs STAS.

Avec ces nouvelles marges de manœuvres, nous proposons de geler les augmentations de tarifs des tickets STAS et de créer un pass « Famille nombreuse » à tarif réduit, afin que les coûts de déplacement ne soient plus exorbitants pour les familles qui souhaitent utiliser les transports en commun pour se déplacer en ville.

La mise en place de ce nouveau pass inciterait également davantage les familles nombreuses à utiliser les transports en commun plutôt que leur véhicule.

❑ Geler les augmentations des tarifs des cantines scolaires et des maisons de retraite

Pourquoi avoir augmenté en pleine période de crise économique de 2,5 % le prix des repas dans les cantines scolaires et jusqu'à 10 % les tarifs des maisons de retraite ? Pourquoi dans de telles proportions ? Quelles urgences y avait-il ? Et au final, quelles sont les plus values pour les Stéphanois ?

Ces augmentations auraient pu s'entendre dans la limite de l'inflation, mais dans de telles proportions, c'est excessif. M. Vincent taxe les familles mais n'investit pas avec cet argent. C'est donc du pouvoir d'achat en moins pour les Stéphanois, sans valeur ajoutée pour notre ville, nos entreprises et nos emplois.

Il est de la responsabilité de M. le Maire de geler les tarifs des cantines et des maisons de retraite, et de limiter à l'inflation les augmentations des tarifs municipaux à l'avenir (Ecole municipale des sports, piscine, Opéra-Théâtre, etc.).

Soutenir la construction et l'accès sociale à la propriété

□ Accompagner la création de 7.500 logements sur les dix prochaines années

En assouplissant les règles d'urbanisme, le Plan de relance de l'Etat permet d'accélérer les constructions de logements tout en respectant les principes du développement durable. Saint-Etienne doit en profiter pour relever le défi de l'attractivité résidentielle. Cela passe par une action forte pour éradiquer l'habitat indigne et renouveler l'offre d'habitat.

Un effort tout particulier doit être porté dans les quartiers d'habitat ancien du centre-ville où 3.000 logements sont qualifiés d'indignes, 30 % d'inconfortables et où la vacance atteint 16 à 18 % (source : EPA). M. Vincent a aujourd'hui les moyens d'agir vite et efficacement.

Un effort devra également être porté en matière de logements étudiants où il y a un véritable manque (Carnot notamment). Là encore, M. Vincent a toutes les cartes en main.

□ Exonérer de la Taxe foncière les constructions nouvelles pendant les deux premières années

Trois mois seulement après son élection, M. Vincent a décidé de supprimer l'exonération de deux ans de la Taxe foncière pour les constructions nouvelles. Pourquoi ?

Si nous voulons rendre notre ville attractive, si nous voulons attirer de nouvelles familles à Saint-Etienne, si nous voulons que les classes moyennes reviennent vivre dans notre ville, il est impératif de leur tendre la main en faisant un geste. L'exonération de deux ans de la Taxe foncière pour les constructions nouvelles ne plombra pas les finances de la Ville.

En revanche, ce peut être un levier supplémentaire pour inciter les futurs ménages à s'installer à Saint-Etienne plutôt qu'ailleurs. C'est pourquoi, nous proposons de remettre en place cette exonération de la Taxe foncière pour les constructions nouvelles pendant les deux premières années. En outre, cette mesure redonnera du pouvoir d'achat aux familles.

□ Mettre en place le « *Pass-Foncier* » pour favoriser l'accès sociale à la propriété

Le « *Pass-Foncier* » est un dispositif qui donne la possibilité aux familles ayant des revenus modestes de devenir propriétaires. Il permet à ces familles de bénéficier d'une TVA à taux réduit, d'un prêt à 0 % majoré, d'un prêt avec différé de remboursement de la part du 1 % logement et d'une aide des collectivités locales de 3.000 à 5.000 € en fonction de la composition du ménage et des territoires.

Dans le cadre de son Plan de relance, le Gouvernement a décidé de porter le nombre de logements pouvant bénéficier du « *Pass-Foncier* » à 30.000 en 2009 par un apport de crédit de 50 M€. Les collectivités territoriales qui mettront en place ce dispositif bénéficieront d'une aide de l'Etat pour que le coût restant à leur charge soit réduit à 2.000 € par logement. Profitons-en pour aider les familles stéphanoises les plus modestes à accéder à la propriété.

Conclusion

Une autre politique que celle de l'attentisme et de l'immobilisme est possible. Une politique de l'action, une politique imaginative et créatrice de richesses pour Saint-Etienne et les Stéphanois.

M. Vincent doit à présent se retrousser les manches et se mettre au travail. Une vingtaine de mesures concrètes, applicables immédiatement et capables d'accélérer l'activité, de stimuler l'emploi et de redonner du pouvoir d'achat aux Stéphanois, sont aujourd'hui entre ses mains.

Il ne tient qu'à lui de saisir les opportunités qui s'offrent à nous. Il ne tient qu'à lui de mettre en place ces mesures de relance pour Saint-Etienne et son territoire.

Si par malheur, ou pire, par idéologie, M. Vincent ne prenait pas le train de la relance en marche, si Saint-Etienne reste sur le quai, alors notre ville court à sa perte.

Ses 25 dernières années ont montré combien il était difficile de se relever d'un coup d'arrêt. Ses 25 dernières années ont montré combien il fallait redoubler d'efforts et d'ingéniosité pour exister, combien il fallait se battre pour obtenir des résultats et montrer à la France entière que Saint-Etienne a changé, que s'en est fini de la ville noire et monotone.

Le fatalisme et l'attentisme affichés aujourd'hui par M. Vincent font courir un vrai risque à notre ville. Non seulement elle ne se relèverait pas d'un nouveau coup d'arrêt mais elle pourrait progressivement disparaître au profit d'une métropolisation lyonnaise...

Des signes avant-coureurs nous laissent déjà présager le pire pour Saint-Etienne (cf les dossiers de l'aéroport, du CHU, de l'Université, de l'A45, des sièges sociaux de nos PME-PMI, etc.).

Si M. Vincent pense d'abord socialiste avant de penser Stéphanois, s'il ne défend pas notre identité et nos spécificités, nous risquons d'être englobé dans la sphère métropolitaine lyonnaise, et ainsi devenir la banlieue de Lyon...

Voilà tout l'enjeu de ce plan de relance pour Saint-Etienne et son territoire, à court, moyen et long terme.

**Les élus du groupe municipal d'opposition
« Union pour l'avenir des Stéphanois »**

ANNEXES

>> Pour une mise en place rapide du dispositif « Bourse aux permis de conduire », nous apportons à la nouvelle municipalité tous les éléments administratifs nécessaires :

- ❑ Modèle de délibération du Conseil municipal,
- ❑ Dossier de candidature type,
- ❑ Charte des engagements entre la Ville et le bénéficiaire,
- ❑ Convention de partenariat avec l'auto-école.